VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE

THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession de Thomas Finegan, dossier No 96,122, ledit ordre daté et signé du 31 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 6 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite :

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme le "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme lot numéro deux de l'ilet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson) et les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portant le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistant d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'ilet numéro cent quarante-six, borné par l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Elmira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Cinquième—La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District (autrefois A'ger) de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Belleville (autrefois Chestnut), Vallette (autrefois rue Goselin), l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) et la rue Alix, désigné comme lot numéro dix, de l'ilet numéro 33 (autrefois l'ilet numéro —) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant les numéros municipaux 339-41 rue Belleville et consistant d'une maison double contenant six chambres chambre à bain, et bâtisses dans le fond de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant William J. Hennessey, notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente et la vente sujette aux baux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 96,616—Division C.

SUCCESSION DE

Edward S. Rapier

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée : Succession de Edward S. Rapier, Dossier No 96,616, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 29 juin 1911, la propriété foncière ci-après décrite à savoir :

1. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 607, borné par les rues Upper ine, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 24 et mesurant trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer, de la date du 27 février 1902.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 607, borné par les rues Upperline, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 11 et mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté du 27 février 1902.

3 Tout ce certain morceau ou parcelle de terre, s'étendant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrite comme lots Deux (2) et Trois (3) dans l'ilet No Dix-neuf (19) dans la division de Spring de ladite ville de Covington. Lesdits lots mesurant chacun cinquante-deux pieds cinq pouces (52' 5") de face à la rue Madison, et chacun a une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120'), et chacun desdits lots sur la ligne du fond ou arrière cinquante-trois pieds sept pouces (53' 7"). Ledit lot No Deux formant le coin des rues Hancock et Madison, le tout d'après un plan et pl'ot d'arpentage par Preston Herndon, ingénieur civil et voyer, du 16 mai 1906, de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B. Lancaster, notaire pour la paroisse de St-Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères les taxes de 1911, et les frais des actes de vente et incluant les frais de tous certificats pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0/0 du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt, devant être fait au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

28mai—28—juin 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à Midi.

Succession de Martha Scott.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Martha Scott, No 96,961 du Dossier, daté du 29 mai 1911, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, et étant situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 34 (Marleyville), borné par les rues Pritchard (autrefois St-Jean Baptiste, Apricot (autrefois Douzième) Marie-Marthe (ou Audubon) et la propriété de l'Université Tulane de la Louisiane, lequel dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Apricot, (autrefois Douzième) sur 151 pieds 3 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles, lequel dit lot est désigné par le No 7, sur un devis annexé à un acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, le 10me jour d'avril 1907. Etant la même propriété qui a été acquise par feue Martha Scott, de la Succession de Daniel Freeman, No 88,029, du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans et avait été acquise par Daniel Freeman de Mme Fannie J. Tobin, épouse de Thomas H. Underwood, par acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire le 25me jour de mars 1908, enregistré en le livre des Transferts 216, folio 548 Les améliorations consistant d'une bâtisse en bois contenant 2 chambres et une cuisine.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Gustave J. Ricau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec

LIONEL M. RICAU, Encanteur, No 825 rue Union.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour un Placement Certain,

(16) TERRAINS VACANTS (16)

A ALGER.

Bien Situés et Attrayants.

Succession de Peter Meid.

No 96,327—Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI le 29 juin 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — JEUDI le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 23 mai 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Seize certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 207 (ancien No 36), borné par les avenues Verret et Atlantique, les rues De Armas et Lamarque, (autrefois Lapeyrouse), désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt d'après le plan original de ladite propriété dressé par W. P. Thompson, voyer, le 7 mars 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, d'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit, à savoir : Le lot numéro un formant l'encoignure de l'avenue Verret et la rue De Armas, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Verret sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur et façade à la rue De Armas. Les lots numéros deux trois, quatre, cinq, six, sept et huit sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de face à l'avenue Verret sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur. Les lots numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix-neuf sont contigus et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur. Le lot numéro vingt formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et la rue De Armas et mesurant trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt-trois pieds huit pouces en profondeur et façade à la rue De Armas.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, en sus et en plus du prix d'achat, et déposer dix pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour les actes de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Sans limite ou réserve, 622 rue Iberville et 135-41 Passage de la Bourse, formant l'encoignure des dites rues, connue comme la "Wagner House," vente JEUDI le 29 juin 1911.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée H. Conrad Baumgartner vs Frederick Baumgartner et als, dossier 97,185, in. rendu et signé en Cour ouverte le 25 mai 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 juin 1911 la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Douane (maintenant Iberville), Royale et Canal, désigné comme lot No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues Douane et Passage de la Bourse, mesurant (mesure américaine) 33 pieds, 4 pouces de face à la rue Douane ou Iberville sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles et façade au Passage de la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossée, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, les loyers devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte notarial de vente ; 10 0/0 du prix de l'adjudication devant être déposé avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne devant pas porter d'intérêt la vente sujet au bail existant, l'acquéreur devant assumer en plus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de l'année 1911 et les frais de tout certificats ; l'acte de vente devant être passé pardevant M. William J. Formento notaire, aux frais de l'acquéreur et devant être signé par Garland Wolfe, Encanteur.

GARLAND WOLFE, Encanteur, 824 rue Commune.

Messrs Teissier & Teissier, avocats pour le demandeur.

Messrs T. M. et J. D. Miller, et Dufour et Dufour, avocats pour le défendeur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 27 29

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

" PENDULE EMPIRE "

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue des Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES AL'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT.

En la Résidence Double en Bois à Deux Etages,

Nos 1240-1242 rue Saratoga

Encoignure de la rue Erato,

Et un Cottage Double en Bois,

Nos 2332-2334 rue Philip.

Succession de Richard Mulvey,

No 94,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet—

JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 mai 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée :

1er La résidence double en bois à deux étages, Nos 1240-1242 rue Saratoga, coin de la rue Erato, retirée de la banquette, ayant un grillage en fer, contenant galeries, huit chambres, eau et égout de chaque côté, le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Clio, Saratoga et Erato, désigné par le No 14, et mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 97 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et face à la rue Erato, et formant le coin des rues Saratoga et Erato, dans un bon voisinage et près de tous les commerces nécessaires pour avoir une maison confortable.

2me. La cottage double en bois à deux étages, Nos 2332 2334 rue Philip, retiré de la banquette, contenant trois chambres de chaque côté, égout et eau. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Liberté et Howard, désigné par le No 5, et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 91 pieds entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien habité où la propriété n'est jamais vide, et près des lignes de chars, églises, marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, les dits billets devant porter 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès ; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur en les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles pour l'année 1911 10 0/0 comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. B. Rosser, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Grande Etendue de Terre,

Connue comme le Brazilier Island, contenant 2426.50 acres, en la paroisse d'Orléans adjacent à la ville, sur le Chef Menteur et le Lac Pontchartrain, vis-à-vis de la grande étendue de terre de Michaud, entre la L. & N. et le N. E. Railroads.

SUCCESSION DE J. B. BRAZILIER.

No 91 218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1911 et signé le 9 mai 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre ou île, s'étendant sur la rive sud du Lac Pontchartrain, connue et désignée comme la "Brasilier Island" et comprenant section trente sept dans la Villette Dix. Sud. et Section trente-huit (38) dans la Villette Onze, Sud du Range Quatorze, Est de la St. Helena Meridian, Louisiane, contenant deux mille quatre cent vingt-six et 50/100 d'acres (2,426 50) le tout comme il est démontré par le plan approuvé par le Voyer Général daté du 30 décembre 1853.

Cette propriété a le Chef sur un côté, le Lac Pontchartrain sur l'autre côté et le Bayou De Lesaire sur l'autre côté. Le lac Catherine est Sud et les Rigolets Est et les deux sont tout près. C'est près de la ville et est adoptable pour maréchers ou autre façon de ferme, et s'étend entre deux grandes lignes de chemin de fer ci-dessus mentionnées et une autre ligne qui doit commencer bientôt, des terres de ce genre sont de la plus grande importance pour un placement profitable de n'importe quelle importance dans le Sud aujourd'hui

Conditions—Comptant Les taxes dues et exigibles en 1911 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. L. Favrot, R. J. Lincoln, L. R. Graham, avocats.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE SUR QUATRE TERRAINS,

Dans le Troisième District.

SUCCESSION DE J. FRANK VINCENT.

No 96,675. Division E, Cour Civile de District.

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté et signé du 25me jour de mai 1911, et adressé à SAMUEL L. JACOBS, Encanteur, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet d'assessement No 719, borné par les rues Mathilda, David, (maintenant Claiborne), Kentucky et Prosper, (maintenant Derbigny); les dits lots sont désignés par les numéros un, deux trois et quatre, dans l'ilet No 18, sur un plan du Faubourg Washington, et mesurant comme suit, le lot No 1, trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur et façade à la rue Claiborne, sur lesquelles deux rues il forme l'encoignure et les lots 2, 3 et 4 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions— Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la dite vente, devant être démontré par billets de l'acquéreur de son propre ordre et par lui endossée portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèques spéciales et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911 L'acte de vente et certificat requis devant être aux frais de l'acquéreur, ledit acte de vente devant être pardevant Peter Stiff, notaire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

MORGAN-JACOBS, INC., Encanteurs, Bureau No 331 rue Carondelet,

Wm V. Seeber, avocat.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911 de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1546, autrefois l'ilet No 116, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prescriptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1374, autrefois l'ilet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Law, St-Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originellement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St-Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente ; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. R. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains du Troisième District pour Bâtir.

Succession de Jean Goffro,

No 96,605—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre situés dans Troisième District de cette ville, originalement désigné comme un lot sous le No 2 de l'ilet 116, nouveau Faubourg Marigny maintenant l'ilet 1546 plan de ville, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hope sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur plus ou moins.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, originalement désignés comme un lot sous le No 3 dans l'ilet 1547, borné par les rues Hope, Duels, Bagatelle (maintenant Bourbon) et St-Antoine, formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Hope, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente ; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement

518 Rue S. Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 17 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par No 16, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un devis annexé à un acte passé pardevant W. L. Peole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. E. Trist, ancien notaire le 29 mars 1878, d'après lequel devis, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds, 4 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Barbara Heidt, veuve de Daniel Eecker.

No 96,652—Cour Civile de District.

Le Cottage Double Elégant, Nos 818 et 820 rue Nord Tonti—JEUDI, le 6 juillet 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi. En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai jeudi, le 6 juillet 1911, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 295, borné par les rues Tonti, Miro, Ste Anne et Dumaine, mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Tonti, trente pieds sept pouces sept lignes de largeur sur la ligne du fond et cent quarante-huit pieds six pouces et une ligne et demie de profondeur et est désigné par le No 25 sur un devis de Basin et Roche.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos 818 et 820 rue Nord Tonti, et une petite bâtisse dans le fond dudit lot.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès ; l'acquéreur doit payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911, et déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

VENTES A L'ENCAN.

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Resseguet vs le mineur Louis Bray, Jr.

No 96,989—Cour Civile de District, Div. A. A l'encan par FREED & Cie, A. A. Freed, encanteur, MERCREDI, le 12 juillet 1911, à midi, à la Bourse de Freed, 914 rue Gravier.

Conformément à et en vertu d'un ordre à moi daté du 6 juin 1911, signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fortin, Encampement, Maurepas et Sauvage, désigné par la lettre F, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Fortin sur soixante-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., 914 rue Gravier.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James J. Lewis,

No 96,703 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

COTTAGE SIMPLE

No 727 RUE SALCEDO,

Entre les rues Gravier et Perdido.

A l'encan, Mercredi le 28 juin 1911,

A MIDI

A la Bourse d'Encan de Freed, 914 rue Gravier.

PAR FREED & Co. — A. A. Freed, Encanteur.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 23ème jour de mai 1911, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Lewis, No 96,703, nous offrirons en vente la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt quatre, dans l'ilet No 631, borné par les rues Salcedo, Lopez, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M Brosnan, voyer, le 4 avril 1899, annexé à un acte passé le 30 juin 1899 pardevant A. J. La Pice, notaire en cette ville, lequel lot s'étend à une distance de cent quatre vingt (180) pieds de la rue Gravier et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Salcedo, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux (102) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes entre lignes égales.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la date de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne admis que sur carte

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Schindler & Company.

No 97,106—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente de Liquidation.

A l'Encan, VENDREDI, le 23 juin 1911, à 11 heures a. m., les effets de Schindler & Company sur les lieux No 827 rue Decatur.

Les effets consistant de graines, dessins floraux, outils pour jardin, dessins en métal et artificiels, matériels pour fleuristes, cadres en fil de fer, etc. Aussi wagon pour fleurs et graines, wagon pour fleurs, un cheval ; meubles de bureau, pupitre avec couverture roulante, pupitre pour teneur de livres et petits pupitres, "cash registers", coffre-fort en fer, balances, grillages, comptoirs, étagères et installations, et autres objets usuellement rennis dans un magasin de fleurs et de graines.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Schindler & Company, en liquidation, dossier No 97,106, le dit ordre daté du 7 juin 1911, et adressé à Louis Hufft, encanteur, j'offrirai à l'enchère publique, commençant à onze heures A. M., VENDREDI le 23 juin, sur les lieux No 837 rue Decatur. La liste peut être vue au bureau de l'encanteur, les effets peuvent être inspectés n'importe quel jour avant la date de vente par carte de l'encanteur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 826 rue Union.

Arthur John Peters, avocat pour les liquidateurs.

11 juin—11 18 23

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard. A l'encan, le 20 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. La Superbe Résidence, No 2512 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième, ayant un terrain de 30